

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	30 (1958)
Heft:	4
Artikel:	L'habitation féminine
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124750

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HABITATION FÉMININE

Depuis très longtemps les associations féminines de Lausanne et du canton de Vaud se sont préoccupées du problème du logement pour personnes seules, en particulier pour femmes seules, avec ou sans enfant, à revenu très modeste leur refusant tout espoir de se procurer un logement décent à un prix abordable.

La destruction de nombreux immeubles remplacés par des bâtiments modernes n'a abouti qu'à l'augmentation du loyer.

Conscientes de cette situation, les associations féminines de Lausanne et du canton de Vaud ont fondé en 1954 une société coopérative : l'Habitation féminine.

Le but en est défini à l'article 2, paragraphe 1: «La société a pour but de procurer des logements sains et bon marché à des femmes seules ou avec enfant ne disposant que de revenus modestes.»

La loi du canton de Vaud du 8 décembre 1953 sur les mesures de coordination générale en matière de logement et d'encouragement à la construction de logements à loyer modeste, a permis cette réalisation.

Fondée et soutenue par les associations féminines, la société a bénéficié de l'appui des pouvoirs publics qui ont garanti la construction à 90%, aux taux de 2 ¾ %.

Le terrain a été donné par la commune.

Le 10% du capital restant a été supporté par les associations féminines et des femmes de tous les milieux qui désiraient collaborer à cette œuvre de solidarité. A mentionner également quelques appuis masculins. Les parts sociales sont de 100 fr. Le dividende ne peut dépasser le 2 ½ %.

Contrairement aux autres coopératives d'habitation, l'Habitation féminine n'a pas voulu obliger ses bénéficiaires à souscrire des parts, eu égard à leurs faibles moyens.

Les parts ont été couvertes en trois mois.

Le bâtiment réalisé comprend quatre étages sur rez-de-chaussée.

La maison comprend 38 appartements, dont 28 d'une pièce réservés selon la loi à une ou deux personnes, et 10 appartements de deux pièces réservés à deux personnes et plus: mère et enfant, ou femme avec personne féminine à charge.

La presque totalité des logements est heureusement orientée au sud. Chacun comprend une ou deux pièces, une cuisine avec possibilité d'installer un potager à gaz ou à l'électricité. Une table de travail sous la fenêtre peut servir aux repas; un cabinet de toilette avec polyban.

Dans chaque chambre une armoire, et un placard dans le vestibule, ainsi qu'un garde-manger et une armoire à la cuisine.

Pour donner un caractère plaisant, les pièces ont été pourvues de tapisseries claires. Les sols sont en pégulan.

Le chauffage est général; l'eau chaude distribuée par compteur individuel; buanderie avec machine à laver électrique; étendage intérieur et extérieur.

L'Habitation féminine située non loin du centre de la ville est réservée à des femmes qui travaillent.

Quant au loyer, il varie entre 56 fr. et 61 fr. 50 pour les appartements de 1 pièce et 76 fr. et 84 fr. pour les 2 pièces. Chauffage et eau chaude en plus. Les locaux ont été occupés dès le 24 juin 1956.

Les associations féminines présenteront cette réalisation à la SAFFA, dans la Tour de l'habitation, par une photographie, une maquette et un texte explicatif. Elles espèrent, par cet exemple, promouvoir d'autres associations féminines à des réalisations identiques.

LE LOGEMENT OUVRIER A LAUSANNE

CONSTRUCTION DE TROIS IMMEUBLES LOCATIFS AU CHEMIN DE MONTELLY DANS LE CADRE DE LA LOI D'ENCOURAGEMENT A LA CRÉATION DE LOGEMENTS A LOYERS BAS

Architectes: C. et F. Brugger, Lausanne. Ingénieur: E. Thévenaz, Lausanne.

Généralités

Le terrain est situé sur une crête longeant la vallée du Flon; il domine les environs et profite d'un ensoleillement parfait et d'une vue générale sur le lac et le Jura.

On relève que le quartier de Montelly se trouve à proximité de Malley, de la gare de Sébeillon et de la zone industrielle de la vallée du Flon. Les liaisons avec la gare centrale et le centre de la ville sont courtes et simples.

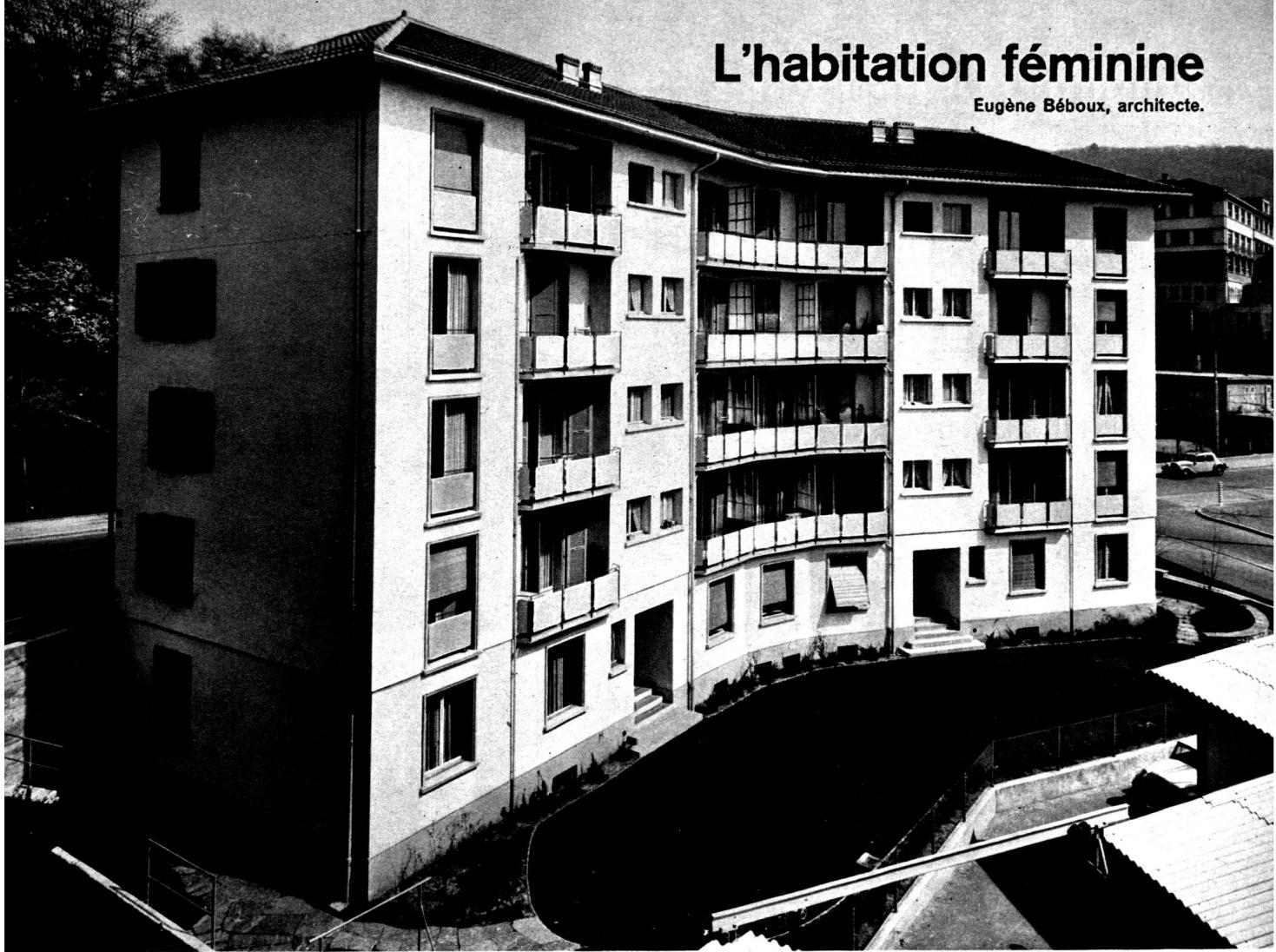
Implantation dans le terrain

On a prévu la construction de deux bâtiments de 36 m. de longueur (A et B) et d'un bâtiment de 30 m. de longueur (C).

Les logements des bâtiments A et B sont orientés vers le sud, ceux du bâtiment C vers l'ouest. Par cette implantation – facilitée par les autorités – il a été possible de créer une
(Suite page 22.)

L'habitation féminine

Eugène Béboux, architecte.



(Photo de Jongh, Lausanne.)

